



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par **ouest france** 



**ACADEMIE DE
NORMANDIE RECTORAT
DE CAEN**

(communication@ac-caen.fr)



24 juillet 2024



1 document

NORMANDIE_ DES MILLIERS D'EUROS POUR AIDER LES ÉTUDIANTS DES MÉTIER EN TENSION

1



Manche - Des milliers d'euros pour aider les étudiants des métiers en tension

La Gazette de la Manche, mercredi 24 juillet 2024

Manche - Des milliers d'euros pour aider les étudiants des métiers en tension

La Gazette de la Manche, mercredi 24 juillet 2024, 476 mots

L'Agence régionale de santé Normandie a lancé sa première campagne de Contrats d'allocation d'études. Des étudiants pour certains métiers en tension recevront de l'argent en 2025.

De 5 000 à 9 000 € net pour des infirmiers, des sages-femmes, ou encore des aides-soignants et des manipulateurs d'électroradiologie médicale. L'Agence régionale de santé Normandie investit en faveur des étudiants du territoire, relevant de métiers en tension.

Elle vient en effet de lancer la première campagne de Contrats d'allocation d'études (CAE), « dans le cadre du Projet régional de santé 2023-2028 et de la feuille de route régionale pour l'attractivité des métiers de la santé ».

Pourquoi ?

Objectif : en échange d'une allocation pour leur dernière année d'études, les jeunes inscrits dans les écoles ou dans les instituts de formation en santé normands relevant de métiers en tension s'engagent à rester 18 mois après l'obtention du diplôme au sein d'un établissement ou d'un service médico-social de la région candidat.

Comment ?

Dans un communiqué, l'ARS Normandie annonce ainsi avoir lancé un premier appel à candidatures en vue du CAE. « Étudiants et établissements ont jusqu'au 31 août 2024 pour candidater. »

L'agence régionale prend en charge la moitié du coût de l'allocation lors de la signature. « La partie restante sera financée par l'établissement recruteur à la fin des 18 mois d'engagement. » Pour candidater, les établissements doivent déposer leur dossier sur le site Ma démarche Santé.

Pour qui ?

Comme le précise l'Agence, seuls les établissements sanitaires situés en Normandie peuvent prétendre à cosigner un CAE. Ils peuvent être publics ou privés, lucratifs ou non.

Sont également concernés « les établissements médico-sociaux sous compétence exclusive ou conjointe de l'ARS Normandie ». Les Ehpad, SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile), ou ESMS (Établissement ou service social ou médico-social) pour personnes en situation de handicap sont ainsi cités. Ils peuvent être privés à but lucratif ou non, publics autonomes ou hospitaliers.

Une fois signataire de ce dispositif, l'établissement sera notamment engagé à recruter l'étudiant bénéficiant de l'allocation, pour 18 mois minimum.

Combien ?

L'ARS Normandie détaille également les sommes allouées en fonction du diplôme et du type d'établissement. En ce qui concerne les établissements et les services médico-sociaux, les étudiants en écoles ou instituts de formation inscrits en dernière année en 2024-2025 qui obtiendront leur diplôme d'État d'aide-soignant en 2025 bénéficieront de 5 000 euros net via le CAE. Le montant s'élèvera à 7 000 euros nets pour les diplômés d'État d'infirmier.

Dans le cas des établissements sanitaires, les étudiants qui valideront leur diplôme d'État d'aide-soignant recevront 5 000 euros net. La somme est fixée à 7 000 euros net pour les infirmiers et les manipulateurs d'électroradiologie médicale néo-diplômés d'État. Enfin, 9 000 euros net seront accordés pour les diplômés d'État de sages-femmes.

Thibaud DELAFOSSE



L'Agence régionale de santé Normandie vient de lancer sa première campagne de Contrats d'allocation d'études. Ainsi, des étudiants qui exercent dans certains métiers en tension vont pouvoir recevoir une allocation. © DR